MAIRIE
DE
PERRIGNIER

DEPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

165, rue de la Mairie
74550 PERRIGNIER

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 7 OCTOBRE 2024

1° Signature de la Charte Forestière pour la conservation et la gestion durable des ressources forestières:

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que Thonon Agglomération a établi en 2023 une Charte Forestière. Ce document proactif et coconstruit avec l'ensemble des acteurs compétents sur le sujet, a pour objectif de promouvoir la conservation, la gestion durable et l'utilisation responsable des précieuses ressources forestières présentes sur le territoire.
Il a vocation de couvrir la période de 2024-2029.
Il faut rappeler que la forêt a un rôle à jouer face aux évolutions climatiques, qu'il s'agisse d'entretenir et d'améliorer nos puits de carbone ou encore de faciliter l'émergence d'une filière de biomasse locale, sans oublier son rôle de reconnexion à la nature pour des habitants de plus en plus urbains. Cette Charte est aujourd'hui aboutie et il convient de la valider et la signer.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette Charte et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2° Convention de soutien avec CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus:

En application de sa responsabilité élargie aux producteurs et suite à la prise d'un arrêté fixant son cahier des charges en date du 22 septembre 2022, CITEO, éco-organisme agréé, exerce une nouvelle compétence relative à la lutte contre les déchets abandonnés. A ce titre, il invite les collectivités ou leur groupement à contractualiser avec lui par le biais d'une convention Ce dernier propose en contrepartie d'un financement relatif à la taille de la collectivité de s'engager dans une démarche structurée de résorption de ce fléau.
A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

3° Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau en 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau établi par Thonon Agglomération pour 2023.
En 2023, le réseau de distribution d'eau potable comptait 856 km de conduites desservant 35 029 abonnés (soit 95 635 habitants) pour une consommation totale de 5 904 963 millions de m3.
Le prix unitaire du m3 sur Perrignier est en 2023 de 1.60€ HT.
Le Conseil Municipal approuve ce rapport.

4° Rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement en 2023 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement établi pat Thonon Agglomération pour 2023.
Sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, le service d'assainissement collectif desservait au 31/12/2023, 90 703 habitants soit 34 159 abonnés. De son côté, le réseau d'assainissement non collectif desservait 4188 habitants.
Le réseau de collecte était constitué à la même date de 64 km de réseau unitaire hors branchements et de 713 km de réseau séparatif hors branchements.
Le prix du service en 2023 était de 1.82€ TTC/m3 en réseau séparatif.
Le Conseil Municipal approuve ce rapport.

5° Rapport sur le prix et la qualité du service des déchets en 2023 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets établi par Thonon Agglomération pour 2023.
Pour les 25 communes, les ratios observés en 2023 sont les suivants :
-production d'ordures ménagères : 215 kg/habitant/an
-tonnage des collectes sélectives : 39 kg/habitant/an pour les multimatériaux et 42 kg/habitant/an pour le verre
-tonnage en déchetterie (hors déchetterie de Thonon-gravats et déchets spécifiques) :292 kg/habitant/an.
Des projets et perspectives ont été menées :
-mise en œuvre de l'extension des consignes de tri des emballages au 1er janvier 2023
-renouvellement des marchés de fournitures de conteneur et d'exploitation des déchetteries à l'automne 2023
-renouvellement du marché d'exploitation des déchetteries
-préparation au tri à la source des biodéchets pour le 1er janvier 2024.
Le Conseil Municipal approuve ce rapport.

6°Création d'un poste d'adjoint du Patrimoine :

Suite à la proposition validée par le Conseil Municipal en date du 3 septembre 2024, de nommer par intégration directe Madame MORATAL Martine, adjoint au Patrimoine, il convient de créer ce poste, à temps complet.
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création de ce poste à temps complet.

7°Questions diverses:

Le PLUi-HM de Thonon Agglomération entre dans sa phase finale de conception. Les différents documents qui le composent seront finalisés d'ici la fin de l'année 2024.
Pour mieux comprendre comment de document d'urbanisme a été construit, comment l'ensemble des thématiques ont été traitées et poser toutes vos questions, participez à l'une des deux réunions publiques proposées (entrée libre) :

- Lundi 4 novembre 2024 à 18h30 à la salle polyvalente de Bons en Chablais
- Jeudi 14 novembre 2024 à 18h30 à l'Espace Tully de Thonon les Bains.